

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNAT NATIONAL VIRTUEL PAR EQUIPES

SAISON 2020-2021

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



@LaFSCF

PREAMBULE

Le présent document a pour but d'aider et d'aiguiller les associations souhaitant participer au **championnat national virtuel par équipes de gymnastique féminine**.

Détachés du programme fédéral d'activité, les prérequis et les différentes étapes de ce championnat sont réunis en un seul et même document afin d'en faciliter l'utilisation.

1. Table des matières

2.	LA LICENCE FSCF	3
3.	CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2020-2021.....	3
3.1	CATEGORIES D'AGES	3
3.2	EPREUVES	3
3.3	EFFECTIF	3
3.4	DATE DE LA MANIFESTATION	4
3.5	ENGAGEMENTS POSSIBLES	4
3.6	SUR-CLASSEMENT	4
4.	TENUES VESTIMENTAIRES	4
5.	ENGAGEMENT A LA COMPETITION.....	5
5.1	DATES D'INSCRIPTIONS	5
5.2	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DES EQUIPES ET DES JUGES	5
5.3	MODIFICATIONS DES ENGAGEMENTS	5
6.	EXIGENCES TECHNIQUES ET JUGES	6
6.1	EXIGENCES TECHNIQUES.....	6
6.2	EXIGENCES NIVEAU JUGES	7
7.	CONSIGNES LORS DE LA COMPETITION.....	7
7.1	CONSIGNES GENERALES.....	7
7.2	CONTROLE DES LICENCES	7
7.3	ECHAUFFEMENT	7
7.4	TEMPS DE COMPETITION	8
7.5	PRISE DE VIDEOS	8
7.6	LES ENTRAINEURS	11
7.7	BLESSURE	12
8.	JURYS.....	12
8.1	PRÉSIDENCE DU JURY	12
8.2	JUGER SUR VIDEO	12
9.	CLASSEMENT	12
9.1	TITRES FSCF	13
9.2	RECOMPENSES.....	13
10.	NORMES DES AGRES	14
10.1	MESURE ECARTEMENT BARRES ET HAUTEUR TABLE DE SAUT	15
10.2	PLACE DE L'ENTRAINEUR AU SAUT	15
10.3	IMPLANTATION DES AGRES.....	15
10.4	AIRES DE RÉCEPTION ET PROTECTIONS.....	17
11.	DEMANDE DE MODIFICATION HAUTEUR DE BARRES	18

2. LA LICENCE FSCF

Gymnastes : La présentation de la licence AC (Activité Compétition) avec la mention « gymnastique féminine » est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat, conformément aux RGA (Règlements Généraux des Activités) et RSA (Règlement Spécifique de l'Activité). La non-présentation de cette licence entraînera la non-participation à la compétition. Néanmoins, si un fichier prouvant que la gymnaste est licenciée peut-être produit, elle sera autorisée à concourir si elle est en mesure de prouver son identité. Cette disposition ne sera valable que pour le 1^{er} tour régional. Il conviendra de récupérer une licence pour les championnats suivants.

Juges : Seuls les juges licenciés pourront s'inscrire, et ne seront comptabilisés dans les quotas de l'association. Leurs licences seront vérifiées via le logiciel fédéral en amont des championnats nationaux, les juges absents du listing seront contactés et devront se mettre en règle avant le championnat.

3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2020-2021

3.1 CATEGORIES D'AGES

Jeunesses	Aînées
2007 à 2010	2006 et avant

3.2 EPREUVES

Les épreuves sont au nombre de 4 :

- Saut
- Barres asymétriques
- Poutre
- Sol

Le choix des degrés est libre dans la limite des minima et maxima autorisés.

Les exercices au sol sont exécutés en musique.

Toutes les gymnastes doivent passer à 2 agrès obligatoirement.

3.3 EFFECTIF

Les associations prenant part au Challenge par équipes Aînées ou Jeunesses se présenteront à leur choix dans une des catégories suivant le tableau ci-après :

JEUNESSES	AINEES
Challenge FEDERAL	Challenge FEDERAL
Ou Challenge FEDERAL 1	Ou Challenge FEDERAL 1
Ou Challenge FEDERAL 2	Ou Challenge FEDERAL 2

Une équipe est composée de 8 gymnastes. Il est interdit de présenter une équipe avec un nombre de gymnastes inférieur ou supérieur à celui qui est imposé. Une gymnaste ne peut s'engager que dans une seule catégorie.

3.4 DATE DE LA MANIFESTATION

Ce challenge devra être mis en place entre le 12 et le 28 juin 2021.

3.5 ENGAGEMENTS POSSIBLES

Toute association ne peut engager qu'une seule équipe en Jeunesses et une en Aînées.

Possibilité de faire des alliances pour des associations ayant un faible effectif (article 27 du Règlement Spécifique d'Activité : RSA)

3.6 SUR-CLASSEMENT

Par manque d'effectif, il est possible, de faire concourir en Aînées, 2 gymnastes qui sont en dernière année Jeunesses.

Ces gymnastes :

- effectuent au maximum le 5^{ème} degré
- respectent les normes d'après Aînées

Ces gymnastes ne peuvent pas participer en catégorie Jeunesses.

LA FEDERATION SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES CRITERES D'INSCRIPTION POUR LE CHALLENGE NATIONAL VIRTUEL.

4. TENUES VESTIMENTAIRES

Entraîneurs : Tenue uniforme pour toute l'association. Survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blanc ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, legging autorisé pour les entraîneurs féminins.

Gymnastes :

- Justaucorps
 - Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe (les marques de fabrication peuvent être différentes).
 - Tissu non transparent,
 - Avec ou sans manches.
 - Les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées. Les justaucorps style danse, ne sont pas autorisés.
 - L'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne.
 - Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.

5. ENGAGEMENT A LA COMPETITION

5.1 DATES D'INSCRIPTIONS

Intention de participation : Du 18 mars au 09 avril

Inscription définitive : Du 1er au 15 mai

5.2 INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES DES EQUIPES ET DES JUGES

5.2.1 DOSSIER ADMINISTRATIF

Les associations désirant participer au Challenge doivent remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la FSCF avant la date limite. Au-delà de cette date, les inscriptions ne seront pas prises en compte.

Un accusé de réception vous sera adressé par la Fédération. Si vous ne recevez rien, il est de votre responsabilité de contacter la Fédération pour valider votre inscription.

Les engagements tardifs (envoi des questionnaires hors délais) sont acceptés sous réserve de l'accord de la commission nationale.

5.2.2 INSCRIPTIONS DES JUGES

Toute association ne présentant pas de juge, ou ne présentant que des juges ne répondant pas aux niveaux demandés, ne sera pas autorisée à concourir.

Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, contactez votre « responsable juges » départemental, régional ou national, ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition.

L'affectation des juges dans les différentes catégories relève de la compétence de la commission nationale et ne dépend pas de la catégorie dans laquelle les gymnastes sont engagées. Les juges sont retenus en fonction de l'échelon, des agrès demandés et des besoins.

La qualification des juges doit correspondre au niveau de la compétition.

5.3 MODIFICATIONS DES ENGAGEMENTS

Aucun changement de catégorie ne sera possible.

6. EXIGENCES TECHNIQUES ET JUGES

6.1 EXIGENCES TECHNIQUES

AINEES								
Catégories	Nb gyms	Nb passages	Min. imposé par degrés		Max. imposé par degrés			
			6 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Challenge Fédéral	8	4	4		4			
Challenge Fédéral 1	8	4	2		2	2	2	
Challenge Fédéral 2	8	4		1	1	3	2	1

JEUNESSES								
Catégories	Nb gyms	Nb passages	Min. imposé par degrés		Max. imposé par degrés			
			5 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	
Challenge Fédéral	8	4	4		4			
Challenge Fédéral 1	8	4	2		2	2	1	
Challenge Fédéral 2	8	4		2	1	2	2	

Les quatre notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés.

Il n'est pas nécessaire que la répartition des gymnastes, par degré, soit égale à chaque agrès. Chaque gymnaste peut donc effectuer des degrés différents en changeant d'agrès.

Les maxima par degré fixent les limites autorisées pour la répartition des gymnastes par agrès. L'entraîneur peut engager ses gymnastes dans les degrés de son choix, à l'intérieur de ces limites.

Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de 8 points est appliquée par note annulée. Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum imposé de gymnastes, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note à 0.

Si la gymnaste fait plus de 2 agrès (sauf en cas de blessure), au 3^{ème} passage d'une gym = 0 et moins 8 points par gymnastes concernées.

6.2 EXIGENCES NIVEAU JUGES

ATTENTION : tous les juges inscrits doivent être de niveau requis au moment de l'inscription.
Les juges 1^{er} échelon sont interdits.

Toutes les associations doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre, 6^{ème} degré, 2^{ème} échelon dans les proportions suivantes :

Inscription	Niveau minimum des juges demandés	
	6 ^{ème} degré ou +	2 ^{ème} échelon
1 équipe en Challenge Fédéral (Aînées ou Jeunesses)	2	0
1 équipe en Challenge F1 ou F2 Aînées	1	0
1 équipe en Challenge F1 ou F2 Jeunesses	1	

7. CONSIGNES LORS DE LA COMPETITION

7.1 CONSIGNES GENERALES

- Les gymnastes et entraîneurs doivent respecter les consignes données par la direction du concours (déplacement, temps d'échauffement à l'agrès...).
- Pour que la compétition puisse se dérouler il faut que l'association déclare le lieu et l'horaire de celle-ci pour qu'une personne déléguée de la commission départementale ou régionale s'assure du bon déroulement et du respect du règlement.
- La compétition doit se dérouler avec les normes des agrès indiqués au paragraphe 10 dudit règlement. **Attention :** toutes les zones de réception se font hors fosses.
- Les gymnastes ne doivent passer qu'une seule fois en situation compétitive filmée (interdiction de refaire le mouvement). La personne déléguée se chargera de faire respecter le règlement.

7.2 CONTROLE DES LICENCES

Les associations doivent présenter leur équipe au « contrôle des licences » avec la liste de leurs gymnastes dans l'ordre alphabétique avec : nom, prénom, date de naissance, numéro de la gymnaste et numéro de licence.

Les gymnastes sont obligatoirement numérotées comme suit :

Gymnastes numérotées de	Jeunesses complétant une équipe aînée : numérotées
1 à 8	9 et 10

Les Jeunesses complétant une équipe Aînées sont obligatoirement numérotées : 9 et 10.

7.3 ECHAUFFEMENT

Les conditions d'échauffement sont fixées par la commission nationale et doivent être respectées.

Le temps d'échauffement par équipe par agrès est défini comme suit :

- 2 minutes à la poutre
- 2 minutes au sol
- 3 minutes et 30 secondes aux barres asymétriques
- 3 minutes et 30 secondes au saut. A la table de saut, le temps d'échauffement doit permettre à chaque gymnaste d'effectuer au moins 2 sauts (3 courses).

7.4 TEMPS DE COMPETITION

Tous les déplacements doivent être effectués en ordre et en tenue correcte.

Les équipes doivent se présenter avec le nombre de gymnastes correspondant à la catégorie dans laquelle elles concourent.

Sous peine de déclassement il est interdit de procéder à des changements de gymnastes en cours de compétition.

RAPPEL : Toutes les gymnastes doivent passer à 2 agrès obligatoirement.

7.5 PRISE DE VIDEOS

7.5.1 NOMBRE DE VIDEOS

Chaque équipe doit faire passer 4 gymnastes par agrès. Les 4 passages sont filmés par une personne de l'association. Vidéo en format : **MP4**

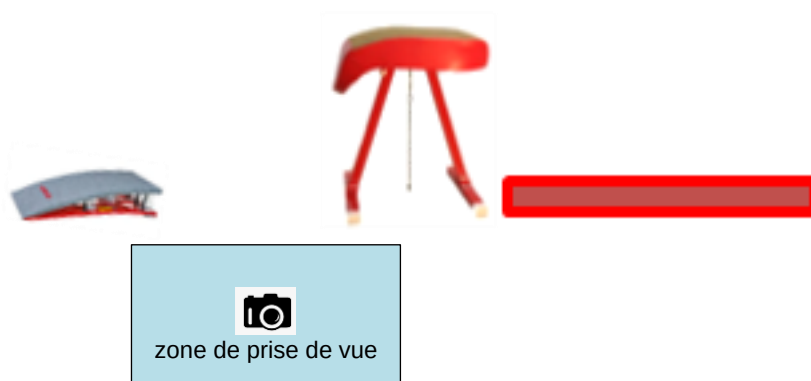
7.5.2 PRISE DE VUE

Avant chaque prise de vue, le numéro de la gymnaste devra être présenté à la caméra, à l'aide d'une ardoise, feuille, carton, etc. reprenant la nomenclature ci-dessous. Cette captation devra être enchaînée avec le mouvement correspondant (sans coupure du film).

7.5.2.1 SAUT :

Le plus difficile au niveau prise de vue

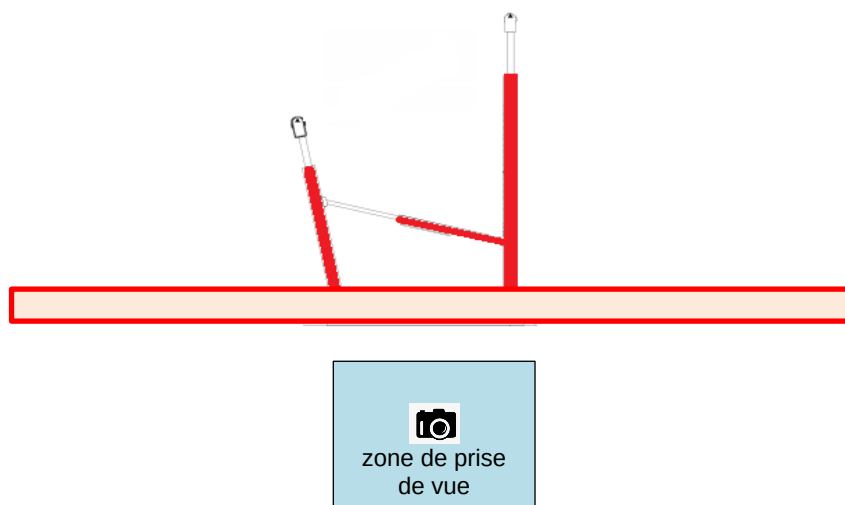
Idéal : emplacement à hauteur d'une table de Saut. Si impossible privilégier la position vers le tremplin et non vers le tapis de réception. Prendre un peu de recul par rapport à l'agrès.



Au niveau tournage, **pas de zooms**. Régler le cadrage de départ sur le tremplin (ou quelques pas avant), aller chercher la gym, la suivre et, si nécessaire faire haut-bas pour le saut et la réception.

7.5.2.2 BARRES :

Idéal : emplacement entre les deux Barres. **Pas de zooms**. Prendre un peu de recul par rapport à l'agrès.
DIFFICULTE : selon l'objectif de l'appareil ou la distance disponible, suivre les mouvements « Soleil » (mouvements haut-bas de la caméra).



7.5.2.3 POUTRE :

Idéal : emplacement au milieu de la Poutre. Si impossible, privilégier le côté sortie

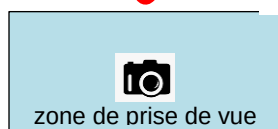
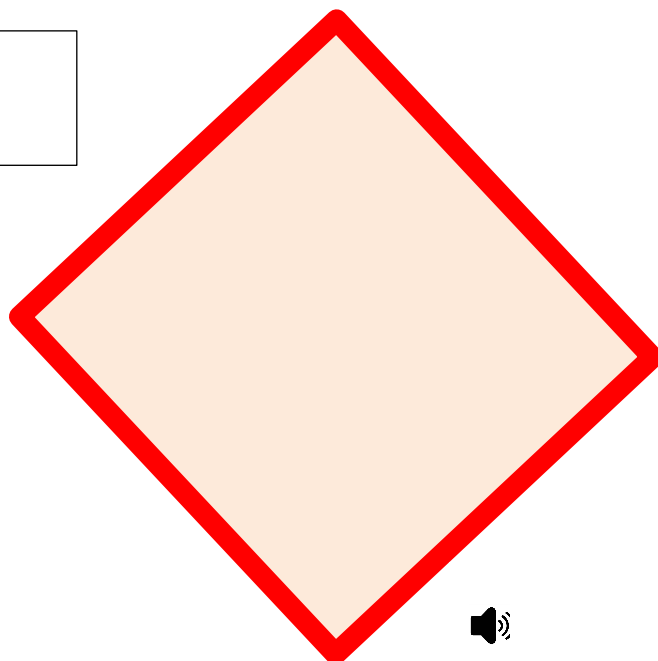


Sans difficultés particulières, attention aux éléments près de la poutre qui peuvent engendrer des mouvements de caméra vers le bas pour ne pas couper les pieds.
Si l'objectif ou l'emplacement le permet, cadrer la totalité de la poutre cela évite les mouvements de caméra.

7.5.2.4 SOL

Idéal : au milieu d'une diagonale ou d'une piste dynamique

Praticable



Piste dynamique



DIFFICULTE : le suivi de la gym, éloignement, rapprochement, sauts... attention aux zooms de façon à avoir en permanence la totalité de la gym dans le cadre.

SON : si possible se mettre vers source sonore

7.5.3 DEPOT DES VIDEOS

Les vidéos seront à déposer sur une plateforme en respectant les consignes.

Nomination des vidéos : N° asso – catégorie – agrès - n° de Gym

Exemple : 52-CF2A-SOL-1

52 → Numéro de l'association attribué par la fédération

CF2A → Catégorie Challenge Fédéral 2 Aînées

SOL → Agrès présenté sur la vidéo

1 → Numéro de la gymnaste de l'équipe

Nomenclature obligatoire :

		Abréviation
CATEGORIES	Challenge Fédéral Aînées	CFA
	Challenge Fédéral 1 Aînées	CF1A
	Challenge Fédéral 2 Aînées	CF2A
	Challenge Fédéral Jeunesses	CFJ
	Challenge Fédéral 1 Jeunesses	CF1J
	Challenge Fédéral 2 Jeunesses	CF2J
AGRES	Table de saut	TS
	Barres asymétriques	B
	Poutre	P
	Sol	SOL

7.6 LES ENTRAINEURS

7.6.1 ILS SONT AUTORISÉS À :

- assister les gymnastes durant l'échauffement
- préparer les agrès :
 - installation et retrait des tremplins (poutre et barres)
 - réglage du tremplin au saut
 - réglage des barres
- aider les gymnastes de petite taille à sauter à la suspension ou à l'appui aux barres
- assister et conseiller les gymnastes durant le temps de chute autorisé et entre les deux sauts
- rester près ou à l'intérieur des barres asymétriques pendant le mouvement si besoin

7.6.2 ILS NE SONT PAS AUTORISÉS À :

- parler ou faire des signes à la gymnaste durant l'exercice : chaque fois : - 0.30 point
- gêner la visibilité des juges, toucher l'agrès : chaque fois : - 0.10 point
- modifier le réglage des barres en cours de mouvement : exercice terminé
- utiliser des substances collantes aux barres ou nettoyer à nu les barres (abrasif) : chaque fois : - 0.10 point

Ces pénalités sont à retirer sur la Note Finale.

7.7 BLESSURE

- Toute compétition est considérée comme commencée à partir du moment où les gymnastes sont passées au contrôle des licences.
- Une gymnaste blessée (ou malade) après le contrôle des licences (avant ou pendant l'échauffement, avant le 1^{er} agrès ou en cours de compétition) ne peut pas être remplacée dans son équipe. **Les passages aux agrès manquants, seront effectués par une autre gymnaste de son équipe.**
- **Toute gymnaste déclarée « BLESSEE » ne peut reprendre la compétition.**
- Toute gymnaste blessée à un agrès, en cours de mouvement, est notée sur la valeur de la partie exécutée avant l'accident.

8. JURYS

Toutes les gymnastes engagées dans une même catégorie sont notées par le même jury.

8.1 PRÉSIDENT DU JURY

Le Président du jury est désigné par la commission nationale.

Chaque compétition est placée sous la responsabilité d'un Président du jury.

Il compose le jury en fonction :

- du nombre de poste par agrès
- du nombre de juges inscrits et de leurs compétences
- de l'interdiction de faire juger ensemble deux personnes de la même association

Le Président du jury ne peut exercer en même temps la fonction de juge.

8.2 JUGER SUR VIDEO

Le Président du jury attribue à chaque binôme de juges les vidéos qu'il doit noter. **Des pénalités pourront être attribuées par le Président du jury si les vidéos ne sont pas conformes au règlement.**

Les juges devront renvoyer leurs notes au Président du jury.

Le Président du jury fera la moyenne des deux notes et saisira la note dans le logiciel.

Toutes les consignes concernant l'accès aux vidéos et au jugement seront transmises par la commission nationale.

9. CLASSEMENT

Le classement est déterminé par le total des points obtenu aux 4 épreuves :

- Saut
- Barres asymétriques
- Poutre
- Sol

Le classement est déterminé pour les Aînées et pour les Jeunes en appliquant les modes de calculs suivants :

Note aux agrès : 4 notes à chaque agrès (dont les minima)

9.1 TITRES FSCF

Sont déclarées **CHAMPIONNES du CHALLENGE NATIONAL VIRTUEL FSCF**

- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral Aînées
- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral Jeunesses

Sont déclarées **CHAMPIONNES du CHALLENGE NATIONAL VIRTUEL 1 FSCF**

- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral 1 Aînées
- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral 1 Jeunesses

Sont déclarées **CHAMPIONNES du CHALLENGE NATIONAL VIRTUEL 2 FSCF**

- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral 2 Aînées
- l'équipe classée 1ère en Catégorie Challenge Fédéral 2 Jeunesses

9.2 RECOMPENSES

Un trophée sera remis aux équipes déclarées championnes.

Les médailles frappées par la Fédération seront remises aux podiums des différentes catégories.

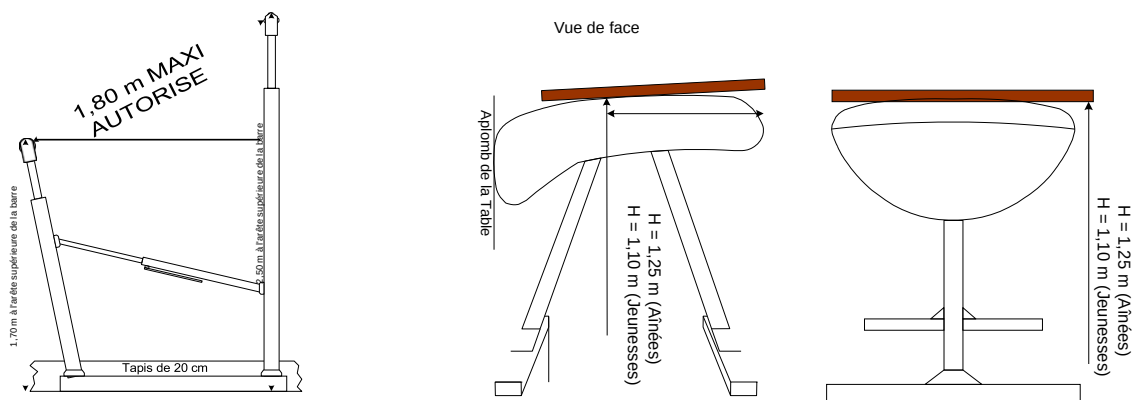
10. NORMES DES AGRES

SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
AÎNÉES			
hauteur : 1.25 m tapis : H = 20 cm, L = 4 m tremplin : 1 simple sauf consignes particulières pour certains degrés	Hauteur : la hauteur se mesure verticalement du sol à l'arête supérieure de la barre • BI : 1.70 m, • BS : 2.50 m - écart maxi : 1.80 m (BI à BS) - écart mini : 60 cm - tapis : 20 cm (tapis 12 cm : hauteur BA - 5 cm) - tremplin : voir les consignes particulières pour chaque degré	hauteur : 1.25 m si tapis 20 cm hauteur : 1.20 m si tapis 12 cm (la hauteur se mesure à partir du sol) tremplin : 1 simple	bandes de tapis : L = 14 à 16 m (pour les 6^{ème} degré) l = 1.20 m à 2 m H = 6 cm mini ou piste dynamique (tapis : 3 à 4 cm)
JEUNESSES			
hauteur : 1.10 m tapis : idem aînées tremplin : idem aînées	hauteur : idem aînées - écarts : idem aînées - tremplin : voir les consignes particulières pour chaque degré	hauteur : 1.15 m si tapis 20 cm hauteur : 1.10 m si tapis 12 cm (la hauteur se mesure à partir du sol) tremplin : 1 simple	bandes de tapis : L = 12 à 14 m l = 1.20 m à 2 m H = 6 cm mini ou piste dynamique (tapis : 3 à 4 cm)
AÎNÉES ET JEUNESSES			
course : 20 m mini (25 m maxi à partir du 5^{ème} degré) double décamètre à l'aplomb de la face avant de l'agres	Aux Barres Asymétriques : • une gymnaste dont les pieds ou le bassin touchent le tapis, à la suspension sous une barre, a le droit de monter les barres de 5 cm maxi (si le matériel le permet et après autorisation du responsable des juges)* • les barres doivent être remises à la hauteur réglementaire. • 6 m de tapis devant la barre inférieure pour les entrées poissons. Les 3 premiers mètres peuvent être des tapis de 1 m de large.		

* Demande de modification de hauteur des barres à présenter au Responsable des juges sur le formulaire joint en annexe avant le début de la compétition. Le Responsable des juges s'assurera du bien-fondé de la demande et en informera les juges de l'agres concerné.

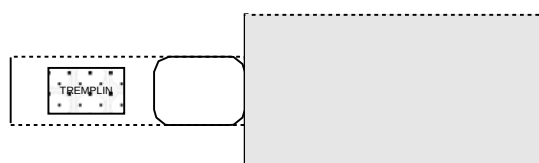
- Le double tremplin peut remplacer 2 tremlins lorsque ceux-ci sont exigés ou autorisés.
- Le tremplin doit être posé sur le tapis réglementaire (sur-tapis ou planche interdits).
- La vérification du matériel de compétition est assurée, avant le début des épreuves, par le Président du jury et le responsable du matériel.
- Les entraîneurs peuvent émettre des réserves sur l'état du matériel. Pour être recevables, elles doivent être formulées avant le début de la compétition.
- La hauteur et l'écartement réglementaires des barres sont matérialisés par de l'adhésif rouge ou un signe au marqueur.
- Saut, Barres et Poutre : tapis supplémentaire autorisé pour les réceptions (maxi : 10 cm). Nota : il ne pourra pas être bougé pendant le mouvement.
- Pour les sorties «Auerbach» sur le côté, un tapis supplémentaire (2mx2m) est autorisé si l'entraîneur le demande **à l'inscription à la compétition**.

10.1 MESURE ECARTEMENT BARRES ET HAUTEUR TABLE DE SAUT

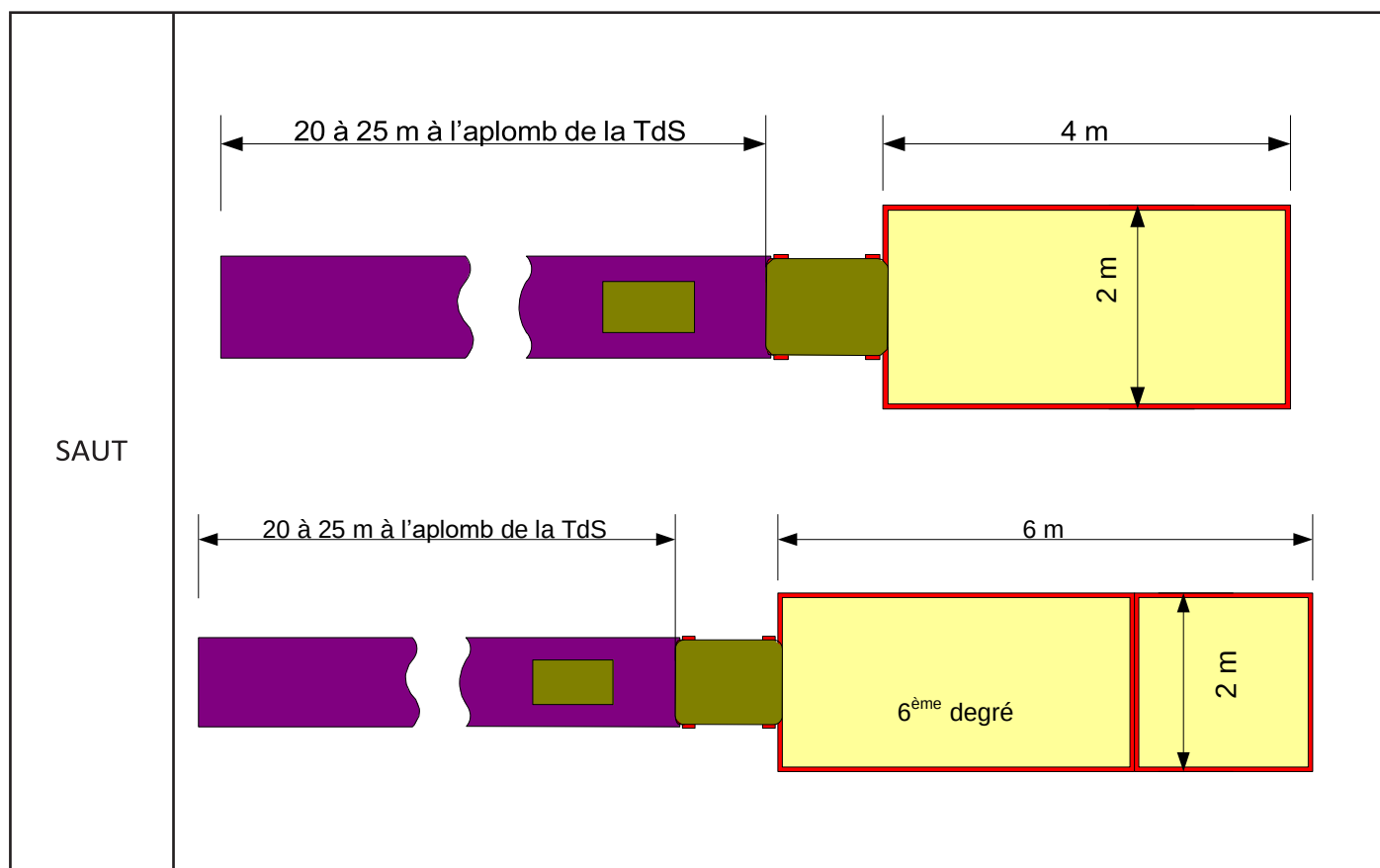


10.2 PLACE DE L'ENTRAINEUR AU SAUT

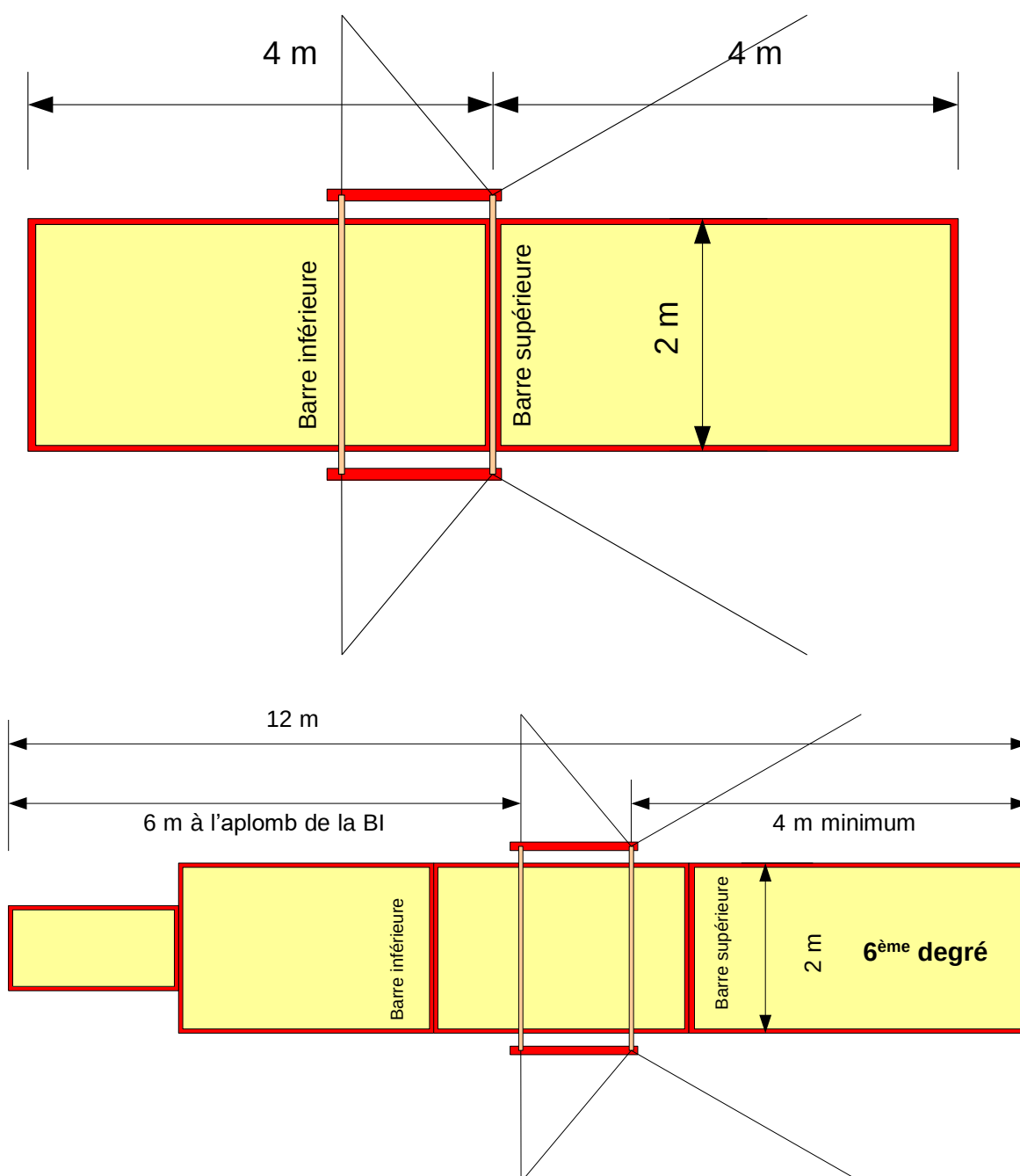
Présence de l'entraîneur interdite à l'intérieur des pointillés.

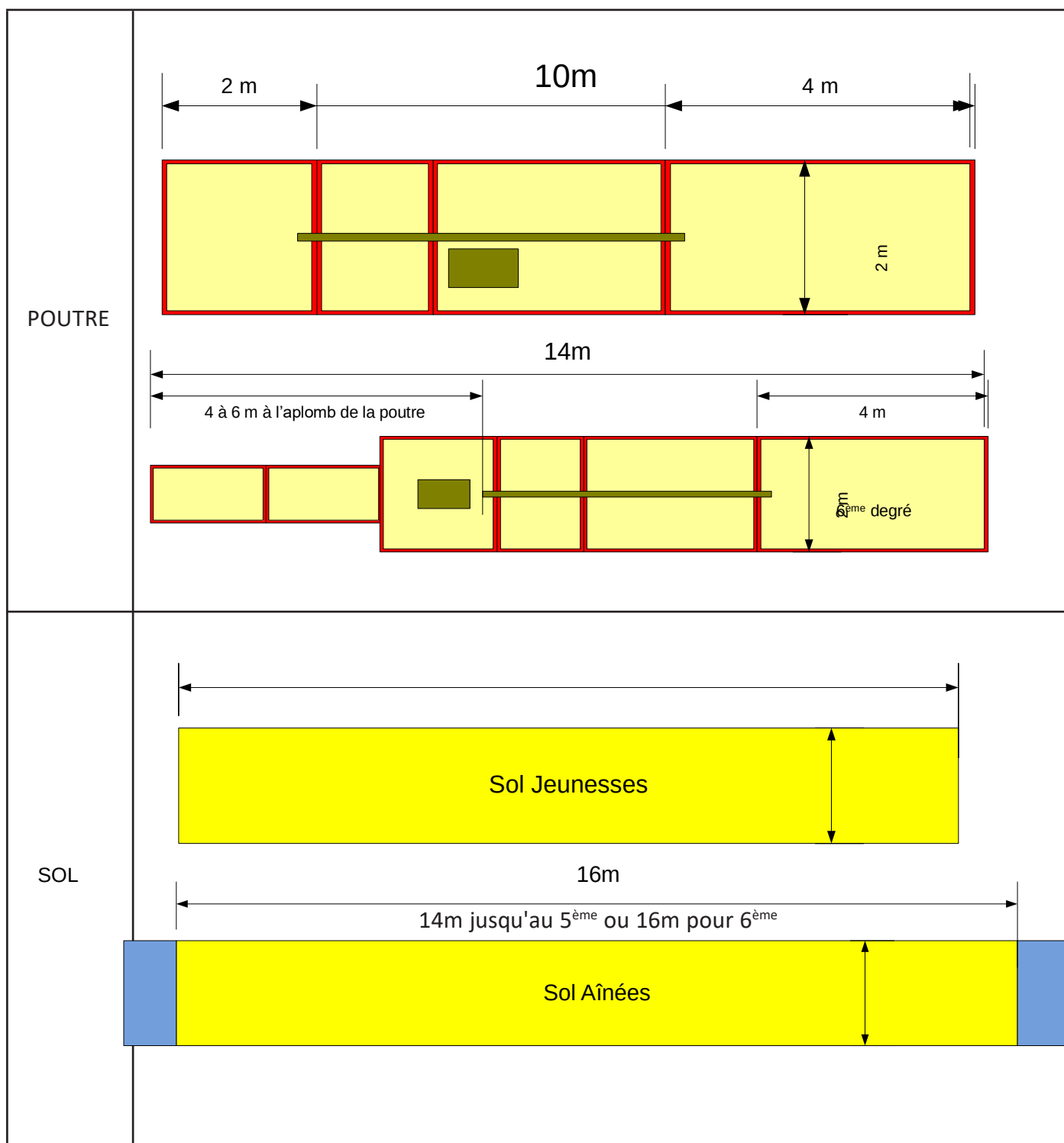


10.3 IMPLANTATION DES AGRES



BARRES





10.4 AIRES DE RÉCEPTION ET PROTECTIONS

- Les tapis de réception et de protection doivent avoir une épaisseur constante de 20 cm minimum.
- Un tapis supplémentaire (2 m x 1 m x 0.1 m) doit être mis à la disposition des gymnastes afin d'être posé sur le tapis de réception.
- Dégagement minimum d' 1 m à chaque extrémité du tapis de sol.
- La protection d'1 m au bout des pistes de sol du 6^{ème} degré doit être solidaire de la piste, sinon, assurer un dégagement suffisant à chaque extrémité.

11. DEMANDE DE MODIFICATION HAUTEUR DE BARRES

**Document à remplir et à remettre auprès du « Directeur de concours »
(après le contrôle des licences avant chaque horaire)**

COMPETITION :

Date : Lieu

ASSOCIATION.....

N° gyms	NOMS et Prénoms	Catégorie	Autorisation accordée*
			OUI NON
			OUI NON
			OUI NON
			OUI NON
			OUI NON
			OUI NON

Rayer mention inutile

* : à remplir par le Président du jury

- Les deux barres doivent être montées de la même hauteur.
- Elles doivent être remises après utilisation à la hauteur réglementaire.

Nom et signature du
demandeur (entraîneur)

Nom et signature de la (ou)
Responsable du Jury

RAPPEL :

Une gymnaste est autorisée à monter les barres après contrôle de la (ou du) Responsable du Jury sous les conditions suivantes :

- que les pieds de la gymnaste, en suspension à la barre supérieure, touchent le tapis
- OU que le bassin de la gymnaste, en suspension à la barre inférieure, touche le tapis

NB : La hauteur des barres est déterminée au début de la compétition pour un écartement maximum de 1.80 m réglementaire, et le reste tout le temps de la compétition.